

## HYDRO PELLET 3500

Version 2.0      Date de révision: 07.12.2019      Numéro de la FDS: 102000029889      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 13.11.2018

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : HYDRO PELLET 3500

Code du produit : 024072HV0

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : [msds.eckart@altana.com](mailto:msds.eckart@altana.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3      H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412      Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:** P273      Éviter le rejet dans l'environnement.  
**Élimination:** P501      Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### 2.3 Autres dangers

Solides combustibles

## HYDRO PELLETT 3500

Version 2.0      Date de révision: 07.12.2019      Numéro de la FDS: 102000029889      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 13.11.2018

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration (% w/w)
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5 231-072-3 01-2119529243-45	Flam. Sol. 1; H228	>= 50 - <= 100
Phosphoric acid, C11-14-isoalkyl esters, C13-rich	154518-38-4 (52933-07-0) 01-2119976356-25	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	>= 3 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.
- Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

## HYDRO PELLETT 3500

Version 2.0      Date de révision: 07.12.2019      Numéro de la FDS: 102000029889      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 13.11.2018

---

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Sable sec  
Poudre spéciale contre les feux métalliques

Moyens d'extinction inappropriés : poudre ABC  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Eau  
Mousse

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Réagit avec l'eau en libérant des gaz extrêmement inflammables (hydrogène).

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

## HYDRO PELLET 3500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 06.08.2020
2.0	07.12.2019	102000029889	Date de la première version publiée: 13.11.2018

---

Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Ne pas utiliser d'aspirateur.  
  
Ne pas rincer à l'eau.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.  
Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.  
Conserver à l'écart de la chaleur.  
  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et

## HYDRO PELLETT 3500

Version 2.0      Date de révision: 07.12.2019      Numéro de la FDS: 102000029889      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 13.11.2018

le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.  
Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.  
Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5	VME	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME (poudre)	5 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME (Fraction alvéolaire)	5 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME (Fumées de soudage)	5 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

## HYDRO PELLET 3500

Version 2.0      Date de révision: 07.12.2019      Numéro de la FDS: 102000029889      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 13.11.2018

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
poudre (stabilisée) d'aluminium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,72 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,95 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,72 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5 mg/m <sup>3</sup>
2,2',2"-nitrioltriéthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	6,3 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,25 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	13 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	3,1 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,25 mg/m <sup>3</sup>

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
poudre (stabilisée) d'aluminium	Eau douce	0,0749 mg/l
	clarification plant	20 mg/l
2,2',2"-nitrioltriéthanol	Sol	0,151 mg/kg
	Eau douce	0,32 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,7 mg/kg
	clarification plant	10 mg/l
	Eau de mer	0,032 mg/l
	Sédiment marin	0,17 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains  
Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.

## HYDRO PELLETT 3500

Version 2.0	Date de révision: 07.12.2019	Numéro de la FDS: 102000029889	Date d'impression: 06.08.2020 Date de la première version publiée: 13.11.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

---

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.  
Appareil respiratoire avec filtre.  
Filtre P1

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eau : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: granulés
Couleur	: argent
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Solides combustibles
Auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible

## HYDRO PELLETT 3500

Version 2.0      Date de révision: 07.12.2019      Numéro de la FDS: 102000029889      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 13.11.2018

---

Température d'incandescence. : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Temps d'écoulement : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible



## HYDRO PELLETT 3500

Version 2.0      Date de révision: 07.12.2019      Numéro de la FDS: 102000029889      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 13.11.2018

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides  
Bases  
Oxydants  
Eau

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Contact avec l'eau ou l'air humide : Ces informations ne sont pas disponibles.

Décomposition thermique : Ces informations ne sont pas disponibles.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### Composants:

##### **poudre (stabilisée) d'aluminium:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

---

## HYDRO PELLETT 3500

Version 2.0	Date de révision: 07.12.2019	Numéro de la FDS: 102000029889	Date d'impression: 06.08.2020 Date de la première version publiée: 13.11.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

---

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

#### **Composants:**

##### **Phosphoric acid, C11-14-isoalkyl esters, C13-rich:**

Résultat: Irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

#### **Composants:**

##### **Phosphoric acid, C11-14-isoalkyl esters, C13-rich:**

Résultat: Corrosif

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## HYDRO PELLETT 3500

Version 2.0      Date de révision: 07.12.2019      Numéro de la FDS: 102000029889      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 13.11.2018

---

### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Composants:**

**Phosphoric acid, C11-14-isoalkyl esters, C13-rich:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 24 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 6,31 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Algues): 150 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## HYDRO PELLETT 3500

Version 2.0      Date de révision: 07.12.2019      Numéro de la FDS: 102000029889      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 13.11.2018

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des déchets : 12 01 04 - fines et poussières de métaux non ferreux  
Le code européen des déchets : 10 03 21 - autres fines et poussières (y compris fines de broyage de crasses) contenant des substances dangereuses

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.4 Groupe d'emballage

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

---

## HYDRO PELLETT 3500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 06.08.2020
2.0	07.12.2019	102000029889	Date de la première version publiée: 13.11.2018

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H228 : Matière solide inflammable.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Flam. Sol. : Matières solides inflammables  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux

## HYDRO PELLETT 3500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 06.08.2020
2.0	07.12.2019	102000029889	Date de la première version publiée: 13.11.2018

---

de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR